



L'an deux mille vingt cinq, le 10 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué le 6 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire.

Date de la convocation : 6 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 12

Présents :

Mesdames Annick CHARBONNIER, Adeline CORRIGNAN, Linda CHARPENTIER, Flore ROBIN MOKHNACHI

Messieurs Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Philippe JACQUET, Erwan GRUX, Thierry PASCAULT, Philippe DAVID, Philippe LOUIS-DREYFUS, Jean-François VOGEL.

Excusés :

Philippe JACQUET donne procuration à Philippe AGULHON

Flore ROBIN MOKHNACHI donne procuration à Adeline CORRIGNAN

Secrétaire de séance : Adeline CORRIGNAN

1 - Retrait de deux délibérations sur la CFE du Conseil municipal du 13/09/2024

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrôle de légalité de la Préfecture de Loir-et-Cher (courrier réceptionné le 21 novembre 2024), demande de retirer (supprimer) les délibérations prises lors du conseil municipal du 8 novembre 2024 concernant les exonérations de cotisations foncières pour les entreprises (CFE) applicables aux établissements créés entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029, ainsi que pour les médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires dans les zones France Ruralités Revitalisation (FRR), dans un délai de 2 mois à réception du courrier, soit avant le 21 janvier 2025.

En effet, la commune ne percevant pas la CFE, elle n'a pas la faculté d'octroyer une exonération de celle-ci, qui a notamment été instaurée par délibération du 3 septembre 2024 par le Conseil Communautaire de la Sologne des Étangs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'annuler** les délibérations :
 - . **N°CM-2024-842** Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 Quindecies A dans une zone France Ruralités Revitalisation (FRR),
 - . **N°CM-2024-844** Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)- exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires,
- **Précise** que le Conseil Communautaire de la Sologne des Étangs a instauré l'exonération de la CFE le 3 septembre 2024.

Votants : 10 + 2 pouvoirs

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Le Maire,
Philippe AGULHON

La secrétaire de séance
Adeline CORRIGNAN